

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le quatre juillet deux mille vingt six à 10 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Massiac, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Christian BOUVET, Aurélie BRESSON, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Jonathan CHASTAING, Bernard CLAVILIER, Magali CRAUSER, Franck DEHEDIN, Isabelle DELOS, Franck DE MAGALHAES, Martin DUPLAY, Fabienne FARRADECHE, Patrice FORGES, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Alain GRIFFE, Philippe HURAND, Patrick JEUDY, Éric JOB, Robert JOUVE, Pierre JUILLARD, Philippe LEBERICHÉL, Vincent LIANDIER, Pascal LOUBEYRE, Danièle MAJOREL, Alice MEYNIÉL, Véronique MIVIERE, Jean-Marc MIZOULE, Emmanuel ORCEYRE, Stéphane ORCEYRE, Jean-Pierre PENOT, Gérard POUDEROUX, Bernard RAYNAUD, Jean RONGIER, Caroline SIBSON, Nadia TERREN, Philippe VIALLE, Fabien VIDAL, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Josiane ANDRÉ, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Vivien BATIFOULIER, Bernard BEC, Daniel BERTHEOL, Lucette CHAUVEL, Gisèle CUSSAC, Denis DELPIROU, Céline GELY, David GENEIX, Valérie GINHAC, Jean-François LANDES, Luc LESCURE, Thierry MAIGNE, Thierry MARSILHAC, Thierry MATHIEU, Michel PORTENEUVE, Pierrick ROCHE

Pouvoirs :

Thierry MAIGNE pouvoir à Philippe VIALLE, Thierry MARSILHAC pouvoir à Alain GRIFFE, Thierry MATHIEU pouvoir à Pierre JUILLARD, Michel PORTENEUVE pouvoir à Claude CHANUT, Pierrick ROCHE pouvoir à Roland VIDAL

Date et affichage de la convocation : 26 juin 2026

Secrétaire de séance : Alice MEYNIÉL

Membres en exercice : 60

Présents : 42 – Pouvoirs : 5 – Votants : 47

Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Cession d'un micro tracteur BCS avec épaveuse BERRY Franc, gyrobroyeur FERRI et godet

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1 relatif à la cession de biens mobiliers ;

Vu l'inventaire du patrimoine de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que Hautes Terres Communauté est propriétaire d'un MICRO TRACTEUR BCS avec épaveuse BERRY France + Gyrobroyeur FERRI + godet ;

Considérant qu'il s'agit d'un bien mobilier du domaine privé de Hautes Terres Communauté ;

Considérant que cet équipement ne répond plus pleinement aux besoins de Hautes Terres Communauté ;

Considérant qu'il apparaît, en conséquence, opportun, dans un souci de rationalisation de la gestion du patrimoine communautaire, d'envisager la cession de ce mobilier ;

Considérant que la Direction nationale d'interventions domaniales de la Direction générale des finances publiques propose aux collectivités territoriales une offre de services permettant de tirer des ressources de leurs biens meubles par une prestation complète de vente gratuite et sécurisée ;

Considérant que cet équipement a fait l'objet d'une vente aux enchères ;

Considérant la proposition d'achat formulée par la société GIRALDON Thierry ;

Le Conseil communautaire,

Où l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** la cession du MICRO TRACTEUR BCS avec épaveuse BERRY France + Gyrobroyeur FERRI + godet appartenant à Hautes Terres Communauté à la société GIRALDON Thierry, pour un montant de 8 500 € (TVA non applicable) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout acte et document nécessaires à la réalisation de cette cession ;

- **DE PRECISER** que la recette correspondante est prévue au budget primitif principal 2026 (recette de fonctionnement, chapitre 77 produits spécifiques, article 775 produits de cession ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Alice MEYNIEL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.